



Dans le cadre d'un retrait de plainte...

Par **thimag14**, le **31/03/2009** à **17:14**

Bonjour,

Je rappelle encore une fois mon histoire : je suis accusée à tort d'une agression physique (à priori, ma plaque a été reconstituée).

J'ai été mise en GAV 9 h et j'ai demandé, au cours de celle-ci, à être prise en photo + confrontation avec les personnes qui ont porté plainte.

Ca fait une semaine et je n'ai aucune nouvelle.

Ces gens peuvent ils retirer leur plainte ?

Si tel est le cas :

- La gendarmerie est elle tenue de m'informer (ou non) ?
- Si je n'ai pas de nouvelles, au bout de combien temps est il raisonnable d'appeler pour savoir où en est l'enquête ?
- En cas de retrait de plainte, mes empreintes sont elles inscrites au fichier national (et si non, puis je en demander le retrait) ?

Merci pour votre aide !